

Pape François à Monseigneur Vincent Dollmann

(BULLE)

François, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son Vénérable Frère Vincent Dollmann, jusqu'à présent évêque titulaire de Curzola et évêque auxiliaire de Strasbourg, et destiné à devenir archevêque coadjuteur de Cambrai, salut et bénédiction apostolique.

« Que notre cœur se réjouisse et que nos entrailles exultent, car le Seigneur se tient à notre droite et son juste enseignement nous avertit, non seulement d'embrasser d'un cœur sincère un genre de vie simple, mais de laisser notre âme s'élever à des pensées plus hautes, en nous instruisant à estimer le Pain céleste et mystique qui *est descendu du ciel et a donné la vie au monde* » (cf. S. GREGOIRE D'AGRIGENTE, *Explication sur l'Ecclésiaste*, VIII, 6). Transportés par de tels sentiments de charité, Nous tournons notre cœur vers la communauté ecclésiale de Cambrai dont l'évêque, Notre Vénérable Frère François Garnier, en considération de sa mauvaise santé, a demandé avec insistance qu'il lui fût possible de bénéficier, dans le gouvernement et l'animation de la vie de son diocèse, du secours d'un coadjuteur. Nous avons donc pensé à toi, Vénérable Frère : dans l'aide que tu as apportée à l'évêque de Strasbourg, tu as déjà manifesté tes qualités humaines et spirituelles ainsi que ton expérience de l'action. Aussi Nous sembles-tu apte à embrasser cette nouvelle charge pastorale. C'est pourquoi, après avoir consulté la Congrégation des Évêques et jouissant de la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous te délions bien volontiers de ta charge d'évêque titulaire de Curzola et Nous t'établissons Archevêque coadjuteur de Cambrai, avec les droits afférents et les obligations qui correspondent à cette charge. En vertu du présent décret qui émane de Notre personne, Nous voulons que tu instruises le clergé et le peuple fidèle de cette communauté ecclésiale de Cambrai : tous, Nous les exhortons à te considérer comme un père, un maître et un gardien de la foi. Daigne le Père des miséricordes, Vénérable Frère, faire en sorte que, par l'intercession de la Bienheureuse Marie, Notre-Dame-de-Grâce, et de Saint Géry, ton Église, *dans une inlassable recherche des biens spirituels, réalise ce qui plaît à Dieu en ses paroles et en ses actes*.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le vingt-cinq mai, l'an du Seigneur MMXVIII (2018), le sixième de Notre pontificat.